

Date publication : 15/05/2026

N° 2026-038

ARRÊTÉ
FIXANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE
DE CADRE TERRITORIAL DE SANTÉ PARAMÉDICAL, SPÉCIALITÉ INFIRMIER

Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code Général de la Fonction publique ;

Vu le décret n° 95-926 du 18 août 1995 portant création du diplôme de cadre de santé et fixant la liste des titres équivalents au diplôme de cadre de santé ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux ;

Vu le décret n° 2016-1038 du 29 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation des concours d'accès au cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux et les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de cadre supérieur de santé ;

Vu l'arrêté n° 2025-056 du 20 novembre 2025 portant ouverture des concours d'accès au grade de cadre territorial de santé paramédical, spécialité « Infirmier » (session 2026) ;

Considérant qu'il convient de fixer une liste d'aptitude unique pour l'accès au grade de cadre territorial de santé paramédical – spécialité « infirmier » comportant les lauréats de la session 2026, pour deux premières années, à compter du 15 mai 2026 et jusqu'au 14 mai 2028.

Sur proposition de la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

ARRETE :

Article 1 :

A compter du **15 mai 2026**, la liste d'aptitude d'accès au grade de cadre territorial de santé paramédical, spécialité « Infirmier », est fixée comme ci-dessous et sa limite de validité est fixée au **14 mai 2028**. Cette liste comporte **17 lauréats** :

NOM	PRENOM
Madame BLANC	Peggy
Madame BONNET née BUREAU	Véronique
Madame BORDENAVE née LASTECOUCERES	Céline
Madame BRIERE née AUBRY	Christèle
Madame CAMPION née GUEGAN	Béatrice
Madame DELAET-LESAUVAGE née DELAET	Laetitia
Madame GOUALCH née ARHAN	Cindy
Madame GRANDVAUD	Ophélie
Madame GUILLET née BULTEAU	Laetitia
Madame KERBAOL	Virginie
Madame LANDINI née MOURLAN	Céline
Madame LE GARFF	Laurence
Madame PANSEVICIUTE	Gintautė
Madame PELEGRINELLI	Marie
Madame REZEAU née ROCHAIS	Hélène
Madame SERRAILLE	Dominique
Madame VANDESTEENE	Astrid

Article 2 :

L'inscription sur une liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Avant tout recrutement d'un lauréat, la collectivité devra s'assurer auprès du Centre de Gestion de la Vendée de la validité de l'inscription sur liste d'aptitude en sollicitant auprès du service concours une attestation d'inscription sur la liste d'aptitude.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 085-288500028-20260511-ARR_2026_038-AR



Article 4 :

La Directrice du Centre de Gestion de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat en Vendée et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de Gestion de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon,

LE PRÉSIDENT,

Eric HERVOUET